

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-044

Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du renouvellement du marché d'acquisition de fournitures administratives

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2024	<u>Séance du 27 juin 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	02 juillet 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	22	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

L'assemblée est informée que le marché d'acquisition de fournitures administratives est arrivé à échéance au 14 juin 2024.

Il s'agit d'un marché à bons de commande divisé en 3 lots :

- Lot 1 : Papier
- Lot 2 : Petites fournitures
- Lot 3 : Consommables informatiques

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels et des services associés, les communes, les syndicats intercommunaux ainsi que les CCAS, visés à l'article 1 de la convention de groupement de commande ci-jointe envisagent de mutualiser leurs moyens quant au choix du ou des prestataires.

Dans le but de limiter les démarches administratives et de faciliter la
pouvoirs adjudicateurs, et conformément aux articles L2113-6 à 2113-8 du code de la commande
publique, une convention pour la constitution d'un groupement de commande interviendra afin de définir
les modalités de fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur du groupement de commande sera Monsieur Joël GUIN, Président de la communauté
d'agglomération du Grand Avignon.

Pour des raisons de réactivité, il est proposé que la commission d'appel d'offres soit celle du
coordonnateur.

La commune de Morières-lès-Avignon adhère au groupement pour les lots suivants :

- Lot 1 : Papier
- Lot 2 : Petites fournitures

Il est précisé que chaque lot fait l'objet d'un marché séparé. Le marché d'une durée initiale de 1 an, peut-
être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, soit
une durée maximale de 3 ans.

Les montants annuels concernant Morières-lès-Avignon sont définis comme suit :

Tranche de prix	Montant minimal hors taxe	Montant maximal hors taxe
Lot 1 – Papier	3 500	4 500
Lot 2 – Petites fournitures	1 600	3 500
Lot 3 – Consommables informatiques	0	0

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu ledit projet de convention,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

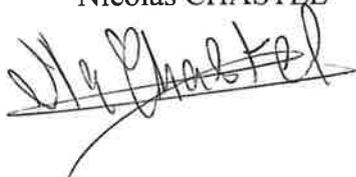
- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande dans le cadre du renouvellement des marchés de fournitures administratives
- **DÉSIGNE** Monsieur Joël GUIN, Président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, coordonnateur du groupement
- **PRÉCISE** que la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente pour le jugement des offres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 084-218400810-20240627-2024_06_044-DE